

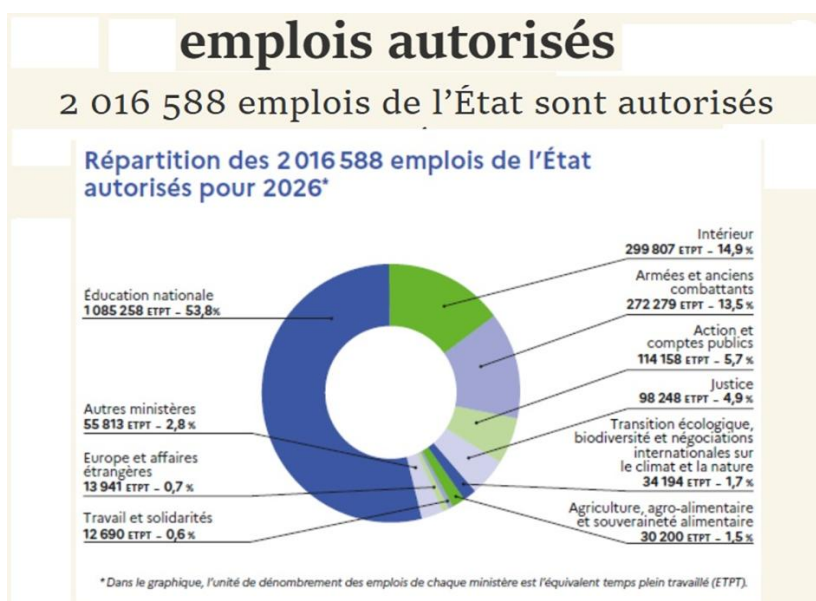
LA CAMPAGNE DES "PRESIDENTIELLES" ET L'ECONOMIE

La croissance de la dette est une cause importante de nos difficultés économiques, de l'affaiblissement du rayonnement national et de notre position sur la scène internationale. La campagne présidentielle devrait donc lui consacrer quelques débats. Deux questions sont plutôt bien perçues et commentées, car elles sont facilement éclairées par une brève analyse chiffrée : le montant de la dépense publique (excessif), le financement de la dépense sociale (insuffisant). Une troisième question, généralement moins bien perçue bien que déjà âprement débattue par les experts et les responsables politiques, concerne la taxation de la fortune financière. Ces trois questions font chacune l'objet d'un bref commentaire ci-après.

LA REDUCTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Ce débat est important et nécessaire pour trouver des voies raisonnables en vue de maîtriser notre déficit public, maîtriser la dette, donner confiance à nos pourvoyeurs de crédits, ... et modérer le taux d'intérêt qu'ils nous infligent.

Le risque est fort de voir alors se développer un jeu d'enchères quant au nombre de milliards d'euros de réduction de la "dépense publique" et quant au nombre de dizaines (centaines ?) de milliers d'emplois de l'Etat à supprimer. Cette course au mieux disant prend un caractère populiste lorsque des objectifs peu réalistes (la méthode nerveuse de la "tronçonneuse" !), ou notoirement insuffisants, sont proposés avec assurance. La seule manière d'éviter ces perversions et les déceptions prévisibles est d'exiger que des objectifs, même approximatifs, soient fixés pour des Ministères désignés, ou par référence aux crédits accordés dans le budget 2026 et affectés aux missions définies pour l'État (voir tableau ci-dessous) et par référence aux emplois de l'État autorisés dans ce budget (voir tableau ci-dessous). En complément, l'indication des hausses de crédits et d'effectifs (même approximative) envisagées est nécessaire aussi. Toute proposition évasive et non ciblée devra être considérée comme du verbiage, comme une promesse politicienne peu crédible. On pourra ainsi juger du sérieux du débat et de la confiance à accorder à ses participants, alors que cette question de « la réduction de la dépense publique » va gagner en importance, même chez les Citoyens non experts mais conscients de l'enjeu.



MISSIONS DU BUDGET GÉNÉRAL		
Action extérieure de l'État	3 454	
Administration générale et territoriale de l'État	5 082	
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	4 126	
Aide publique au développement	3 569	
Cohésion des territoires	22 571	9
Conseil et contrôle de l'État	866	
Crédits non répartis	475	
Culture	3 745	
Défense	66 475	3
Direction de l'action du Gouvernement	1 052	
Écologie, développement et mobilité durables	22 763	8
Économie	3 513	
Engagements financiers de l'État (1)	60 341	4
Enseignement scolaire	89 621	2
Gestion des finances publiques	11 018	
Immigration, asile et intégration	2 131	
Investir pour la France de 2030	4 398	
Justice	12 967	
Médias, livre et industries culturelles	703	
Monde combattant, mémoire et liens avec la nation	1 730	
Outre-mer	3 277	
Pouvoirs publics	1 140	
Recherche et enseignement supérieur	31 634	5
Régimes sociaux et de retraite (2)	6 068	
Relations avec les collectivités territoriales	3 959	
Remboursements et dégrèvements	145 600	1
Santé	1 888	
Sécurités	25 845	7
Solidarité, insertion et égalité des chances	31 282	6
Sport, jeunesse et vie associative	1 259	
Transformation et fonction publiques	518	
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	20 821	10
Total pour le budget général	593 890	

(1) dont 58 000 au titre de la charge de la dette

(2) dép. publiques consacrées aux pensions de retraites et prestations sociales financées directement par l'État.

LE FINANCEMENT DE LA "DEPENSE SOCIALE"

L'examen des "Comptes de la Nation" (INSEE) montre que les contributions sociales (CSG-CRDS) et les cotisations sociales ne financent que 62% de la dépense sociale. Si on y ajoute les versements sociaux effectués directement par l'État pour ses agents (poste "Régimes sociaux et de retraite" inscrit au budget général - 5,992 milliards € -), les fonds alloués aux caisses de retraite pour combler leurs déficits (poste "pensions" des Comptes d'affectation spéciale - 69,34 milliards € -), les financements sociaux des collectivités locales (principalement les départements - environ 60 milliards € -), la participation de fonds européens, le taux de financement atteint

environ 75%. Un quart de la dépense sociale est donc laissé à la charge de l'emprunt et de la dette. Pour remédier à ce déficit, faut-il augmenter sélectivement les ponctions sociales, baisser sélectivement les prestations et les aides, réformer le financement des retraites (poste le plus important de la dépense sociale, qui pèse sur les actifs) ? ... A chacun de juger !

LA TAXATION DE LA FORTUNE FINANCIERE

En France, l'idée que le contribuable soit ponctionné selon sa richesse et non suivant une répartition uniforme de l'impôt est bien admise. On admet aussi que les fortunes personnelles comportent une "fortune immobilière" et une "fortune financière". Dans les deux cas, les revenus de ces fortunes sont taxés respectivement au titre de l'IR et du PFU (0% à 45% progressif pour le premier, taux unique de 30% pour le second). Le PFU est incontestablement avantageux pour les contribuables à "hauts revenus" détenteurs de fortune financière. La fortune immobilière est en outre seule taxée en tant que richesse possédée, hors revenus (IFI: 0,5% à 1,5% au-dessus d'un seuil de 1,3 millions €). Certains trouvent cette "exonération" de la fortune financière par rapport à l'autre mal justifiée et source d'une perte de recettes pour l'Etat, au moment où la dette publique pose des problèmes sérieux à notre économie. D'autres experts de renom observent aussi que l'accroissement général des dettes provoque un phénomène de "bulle financière" dont l'implosion provoquerait une crise grave et beaucoup d'ennuis*. Une taxation "raisonnable" des patrimoines financiers, aujourd'hui en très forte croissance, pourrait contribuer à "éviter le pire".

* ... le rapport entre la dette en circulation et la représentation de la richesse produite par l'humanité n'a jamais été aussi distendu (105 000 milliards de dollars de PIB mondial, dette régulée valorisée par le FMI à hauteur de 275 000 milliards de dollars). Cette folie monétaire a toujours débouché, dans l'histoire financière, sur des développements sauvages de bulles de valeurs d'abord (la dette émise sans contrepartie réelle conduit le système financier à rechercher jusqu'à l'absurde une apparence de valeur : bulle immobilière, bulle des marchés financiers, bulle de la dette publique, ...), puis sur de l'inflation, des krachs, des crises de plus en plus graves, pour finir sur des guerres ... (Ph. DESSERTINE . Prof. Univ. Paris 1; Dir. Institut de la Hte Fin.)

Le traitement avantageux de la fortune financière est expliqué par des motifs économiques compréhensibles bien que parfois contestés pour leur approche jugée "idéologique" : les actifs financiers sont un "carburant" essentiel de l'économie libre de marché (aux côtés du travail et de la consommation - pouvoir d'achat -), une source d'énergie financière à préserver sous peine de ralentissement économique et de déclin. Par ailleurs, l'incitation à investir et la concurrence vive des Nations pour attirer des capitaux étrangers incitent à modérer la pression fiscale sur la fortune financière. L'observation de la répartition des deux types de fortune dans la société peut aussi être un élément explicatif des stratégies fiscales (voir les données 2024, seules disponibles, en fin de doct).

Le problème se ramène donc à l'évaluation du risque de déclin et de ses conséquences (en cas de taxation maladroite) comparativement au risque de chaos financier puis social (en cas de non taxation), auxquels s'ajoute le risque d'une vive contestation des détenteurs de fortune financière. Une décision sur la taxation de la fortune financière doit-elle être prise par recours à la démocratie représentative habituelle, par recours à une démocratie plus directe, ou doit-elle être "ajournée" car trop "problématique" ? ... A chacun de juger !

CONCLUSION

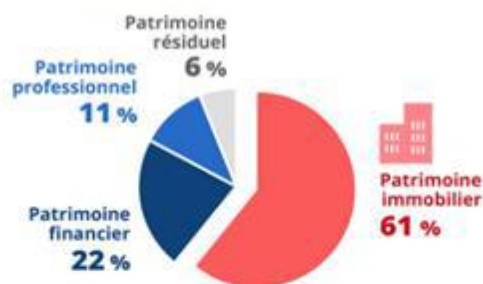
Il est important de noter que le montant des "économies" à réaliser est tel que l'addition de mesures de détail sera insuffisante, même si ces mesures ne sont pas négligées : la correction de la dépense publique ne peut vraisemblablement être efficace sans une réforme de l'Etat et de ses missions, la correction du financement de la dépense sociale ne peut vraisemblablement être efficace sans une réforme du mode de financement des retraites, la correction de la fiscalité ne peut

apporter un gain significatif sans une prise en compte de la fortune financière (non par idéologie, mais par pragmatisme) et sans revoir la politique des "exemptions et exonérations" .

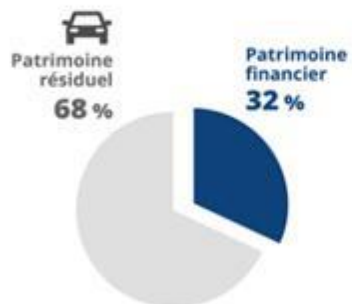
Obtenir ces réformes ne peut s'envisager sans un effort important de vulgarisation de la "science économique". Celle-ci doit proposer des argumentations qui s'apparentent à la démonstration, bien que (et parce que !) des facteurs "humains" (éthique, utilitarismes, désirs et pulsions, exaltations et utopies collectives) déterminent évidemment le fonctionnement de l'économie autant que les relations rigoureuses de cause à effet identifiables et mesurables pour ses phénomènes.

COMPOSITION DE LA FORTUNE DES MENAGES (2024)

ENSEMBLE DES MÉNAGES



10 % LES MOINS DOTÉS



10 % LES PLUS DOTÉS

